

**Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité
et l'égalité des chances dans les services
des postes et télécommunications**Genève
13-17 mai 2002

**Résolution concernant les principes et droits fondamentaux
au travail dans les services des postes et télécommunications**

présenté par le groupe de travail sur les résolutions

La Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications,

S'étant réunie à Genève du 13 au 17 mai 2002,

Adopte, ce dix-septième jour de mai 2002, la résolution suivante*:

La Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications invite le Conseil d'administration du BIT à:

Demander aux gouvernements et aux organisations de travailleurs¹ et d'employeurs de respecter et de promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi: liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective; élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; abolition effective du travail des enfants; et élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

¹ L'expression «organisation de travailleurs» renvoie essentiellement aux syndicats.

*Cette résolution n'a pas encore été examinée par le Conseil d'Administration du BIT en conformité avec les procédures en vigueur, et ne pourraient pas être considérées définitives.